



Monsieur le Directeur du SDMIS
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021043

Lyon, le 31 juillet 2021

Objet : Demande d'entrevue « OBLIGATION VACCINALE »

Monsieur le Directeur,

Le 14 juillet dernier vous apparaissiez sur les plateaux TV annonçant qu'environ les 2 tiers des sapeurs-pompiers étaient vaccinés et que l'obligation de vaccination devra s'appliquer au 15 septembre pour le reste des SP placés sous votre autorité.

A la question de la journaliste : « *Ils risquent donc des sanctions ?* », vous avez répondu : « *Non, ils m'écoutent quand je leur donne un ordre...* ».

Nous avons bien pris note de votre position à propos de ce projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale et par le Sénat avec plusieurs amendements dont l'un **annule la possibilité de licenciement**, mesure définitive et disproportionnée au regard du caractère temporaire de la loi sur la gestion de la crise sanitaire.

Saisi par le Premier Ministre et plusieurs groupes politiques, le Conseil Constitutionnel sera appelé à rendre son avis sur cette loi le 5 août prochain.

Si le texte reste en l'état, dès le lendemain de la publication de cette loi, les SP, **sans distinction de statut**, qui n'auraient pas un circuit vaccinal « valide » devront présenter soit un certificat de rétablissement, soit un certificat médical de contre-indication à cette vaccination, soit un test PCR ou anti génique négatif et en cours de validité.

Il ne vous a pas échappé qu'un préavis de grève national avait été déposé par l'Union Syndicale Solidaires pour la date allant du 1^{er} août au 31 août.

Nous n'avons pas l'intention de relayer celui-ci. Car c'est dans une démarche constructive, et dans le but de participer à **préserver le potentiel opérationnel** de notre établissement bien évidemment, **mais aussi et surtout la santé et la sécurité** de l'ensemble des agents du SDMIS, nous sollicitons une entrevue de concertation au plus vite afin d'évoquer avec vous les points qui pourraient devenir rapidement clivants.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL